



**Chaire de Recherche du Canada
en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie**

<http://www.chaire-mcd.ca/>

DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA CHAIRE MCD

—
numéro 2003-05

Les idées exprimées dans ce document n'engagent que l'auteur.

*Elles ne traduisent en aucune manière une position officielle de la Chaire de recherche du Canada en
Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie.*

**Chaire de Recherche du Canada
en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie**

Université du Québec à Montréal
CP 8888, succursale Centre-Ville
Montréal, Québec
CANADA H3C 3P8

Le contexte d'émergence d'un espace délibératif mondial :
revue de littérature

Par
Guillaume Jacques

Département de sociologie
UQÀM
Le 30 septembre 2002

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE

1 – Introduction		1
1.1 - Le contexte présidant la constitution d'un espace délibératif supranational ..		2
1.2 - La révolution technologique		2
1.3 - La mondialisation des activités économiques		3

DEUXIÈME PARTIE

2 – Les mutations induites par la mondialisation		6
2.1 - La mondialisation et l'État-nation		6
2.2 - La mondialisation et l'État-providence		8
2.3 - État, médias et communication		12
2.4 - Identités et citoyenneté		13
2.5 - La question de la démocratie		17

TROISIÈME PARTIE

3 – Déploiement d'un nouvel espace délibératif		19
3.1 - Multiplication des instances de gouvernance		19
3.2 - Société civile globale		24
Conclusion générale		28
Bibliographie		29

Le contexte d'émergence d'un espace délibératif mondial : revue de littérature

1) Introduction

L'objectif général de ce document de travail est de produire une synthèse d'un certain nombre d'ouvrages¹ traitant de la mondialisation. Le fil conducteur de cette synthèse est le thème de la *constitution d'un espace délibératif supranational*, ou plus précisément, le contexte présidant à la constitution d'un tel espace de délibération. Afin de structurer notre démarche, il est apparu intéressant de relever les problématiques communes qui unissent les ouvrages et articles retenus. Ces problématiques seront succinctement abordées et structureront cette présentation. Il convient cependant de préciser que ce sont les ouvrages de Manuel Castells² et de Jürgen Habermas³ qui formeront le cœur de cette synthèse.

Les problématiques communes aux ouvrages et articles étudiés peuvent s'énoncer de la manière suivante. En premier lieu, une présentation du contexte de la mondialisation, contexte se caractérisant par la révolution technologique et la mondialisation des échanges économiques. En second lieu, seront abordées les mutations induites par le processus de la mondialisation sur l'ordre politique (forme de l'État) ainsi que sur l'ordre culturel (les identités et la citoyenneté). Ces thèmes seront davantage développés en raison de la nature des lectures effectuées. Enfin, il sera possible d'aborder la question de la constitution d'un espace délibératif supranational, lequel résulte de la rencontre entre la «société civile globale» et les instances décisionnelles supranationales.

Ce travail ayant pour objet l'élaboration d'une synthèse d'ouvrages et d'articles, il est apparu légitime de citer de manière conséquente les auteurs, et de ne pas critiquer les opinions émises par ceux-ci.

¹ Voir la bibliographie, p.29.

² *Le pouvoir de l'identité : L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 1999, 540 p.

³ *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, 156 p.

1.1) Le contexte présidant la constitution d'un espace délibératif supranational

Il semble y avoir un consensus parmi les auteurs selon lequel le processus de mondialisation a été (est) favorisé par deux éléments ayant évolué parallèlement : la révolution technologique et la globalisation des activités économiques. C'est, notamment, la position de Richard Higgott : «contextually, we see globalisation as a technological and social revolution that has until recently been progressing towards a globally integrated production structure with specialised but interdependent labour markets, the privatisation of state assets, and the linkage of technology across borders» (Higgott, p. 2). Habermas partage une conception semblable lorsqu'il décrit la mondialisation comme étant un processus caractérisé par l'extension croissante et l'intensification au-delà des frontières nationales à la fois des transports, des communications et des échanges (Habermas, p.54).

Dans cette première section, deux aspects principaux seront abordés : la révolution technologique et la mondialisation des activités économiques. Ces questions ne seront toutefois pas examinées en détail puisqu'il faudra y revenir par la suite.

1.2) La révolution technologique

Suivant Castells, nous vivons actuellement dans un nouveau type de société : la société en réseau, laquelle aurait été favorisée par la révolution technologique de l'information et la restructuration du capitalisme à l'échelle mondiale. Cette nouvelle société se caractérise par divers facteurs : l'organisation en réseaux, la mondialisation des activités économiques, la flexibilité et l'instabilité du travail, l'individualisation de la main-d'œuvre et une culture de la «virtualité réelle élaborée par un système de médias diversifiés» (Castells, p.12). Chez Habermas, cette révolution technologique a eu pour effet «l'inclusion symbolique de la conscience du grand nombre dans des réseaux de communication toujours plus étendus : la masse concentrée se transforme pour

devenir le public dispersé des médias de masse» (Habermas, p.15). Ce dernier soutient de plus que la conscience de l'espace et du temps a été transformée par les nouvelles techniques de transfert, de stockage et de traitement de l'information (*Idem*, p.18). Castells et Habermas s'entendent sur l'idée que ces technologies de communication inaugurent une ère nouvelle de communication extraterritoriale. David Held signale également l'importance de la révolution technologique : «the internationalization and globalisation of telecommunication have been extraordinarily rapid [...] these developments imply that many new forms of communication media range in and across borders, linking nations and peoples in new ways» (Held, p.22-23). Selon Florini, la révolution technologique incorpore «three types of technologies : those that observe; those that process; and those that communicate» (Florini, p.19). Les conséquences de la révolution technologique seront ultérieurement examinées.

1.3) La mondialisation des activités économiques

La révolution technologique et la mutation du capitalisme sont en fait deux phénomènes parallèles (Castells). En ce qui concerne la mondialisation des activités économiques, David Held affirme à ce sujet : «trade has grown substantially, reaching unprecedented levels, particularly in the period following the Second World War» (Held, p.20). La mondialisation et l'accroissement des activités auraient été favorisés par la libéralisation du marché mondial, laquelle a eu pour conséquence d'accélérer la mobilité du capital. C'est du moins la position d'Habermas pour qui l'accroissement du flux des échanges économiques est un phénomène corollaire de la libéralisation des marchés.

La libéralisation des marchés a pour effet d'accroître l'interdépendance entre les pays. Habermas note à ce sujet que «suite de la mondialisation des marchés, le système économique international, à l'intérieur duquel les États définissent les frontières entre commerce intérieur et commerce extérieur, est en train de se transformer en économie transnationale» (Habermas, p.129). Les

marchés se déploient désormais à l'échelle supranationale et ne reposent plus seulement sur une base nationale. Castells mentionne de son côté que les marchés financiers et les marchés des changes sont interdépendants à un point tel que les monnaies nationales sont désormais liées entre elles (Castells, p.297).

La concurrence mondiale résultant de la libéralisation des marchés a pris la forme d'une course aux lieux de production les plus rentables. Dans un tel contexte, les entreprises sont plus que jamais contraintes d'augmenter la productivité et de rationaliser l'organisation du travail afin d'être compétitives au niveau international et de pouvoir s'ajuster aux fluctuations des marchés. Le thème de l'adaptation aux fluctuations des marchés accompagne celui de la flexibilité, autre mot d'ordre de la mondialisation économique. Cette exigence de flexibilité n'est toutefois pas sans conséquence pour les travailleurs. En effet, Habermas affirme que «[...] la *flexibilisation* des biographies professionnelles cache une dérégulation du marché du travail qui augmente les risques du chômage ; *l'individualisation* des biographies trahit une mobilité imposée de force, qui rend difficile tout lien personnel de longue durée [...]» (p.87). Bref, nous assistons à la précarisation des emplois.

Entre temps, les bourses internationales se sont chargées d'évaluer les politiques économiques nationales (p.74). La sphère financière a accru considérablement son pouvoir à un point tel qu'il est désormais possible de sanctionner les États «déviant» grâce à des mouvements de capitaux. L'État tend ainsi à perdre sa souveraineté en matière de décisions économiques du fait qu'il est de plus en plus soumis aux forces des marchés : il doit s'adapter aux fluctuations de ceux-ci. Les organisations internationales encadrant le commerce mondial ont également accru leur influence : «in effect, the geopolitical managers of the world economy now use these policies of global market avoidance as a punishment for supposedly deviant states, seeking to legitimized their exclusion under the rubric of 'sanctions'[...]» (Falk, p.167).

L'influence des marchés est telle qu'Habermas parle à ce sujet de l'éviction de la politique : «l'éviction de la politique par le marché se traduit par le fait que l'État national perd progressivement sa capacité à recouvrer des impôts, à stimuler la croissance et à assurer par là les bases essentielles de sa légitimité ; or, cette perte n'est compensée par aucun équivalent fonctionnel» (Habermas, p.74-75). C'est dans le but de rester concurrentiel sur les marchés mondiaux que les États ont été obligés de prendre des initiatives entraînant des dommages qu'Habermas qualifie «d'irréparables pour la cohésion des sociétés civiles» (p.75). Cette situation entraîne un effet double : «du côté des hommes politiques, ce diagnostic peu encourageant provoque une révision à la baisse de leurs programmes, alors que du côté des électeurs il suscite tantôt l'apathie, tantôt la protestation (p.76).

Cette longue citation, empruntée à Habermas, paraît parfaitement résumer la situation actuelle : «Le parti pris pour la mondialisation s'appuie sur l'orthodoxie néolibérale qui, au cours des dernières décennies, a imposé sa préférence en faveur d'une politique économique orientée vers l'offre. Elle préconise la subordination inconditionnelle de l'État aux impératifs d'une intégration sociale censée s'effectuer par le biais des marchés à l'échelle de la planète, et recommande un *État entrepreneur* qui renonce à toute ambition de libérer la force de travail de son statut de marchandise, en congédiant, d'une façon générale, toute prétention de l'État à protéger la société. L'État *engagé* dans le système économique transnational doit renvoyer ses citoyens à l'exercice des libertés négatives assurées par la concurrence mondiale et se contenter pour l'essentiel de mettre froidement à disposition les infrastructures qui rendent un lieu de production attractif du point de vue de la rentabilité, tout en favorisant l'activité des entreprises» (p.135). Ceci n'est pas sans engendrer des effets sur les procédures et les dispositifs démocratiques qui «ne peuvent plus durer lorsque l'État national est privé de ses fonctions et de sa liberté d'action sans qu'aucune fonction équivalente soit assurée au niveau supranational»

(p.136). De ces propos peut se déduire que la sphère politique semble subordonnée à la sphère économique. Selon Habermas, la politique ne rattrapera son retard par rapport aux marchés mondialisés que si l'on parvient à plus long-terme à engendrer une politique intérieure à l'échelle de la planète, qui ne soit pas dissociée des processus de légitimation démocratique (p.141).

2) Les mutations induites par la mondialisation

Cette section traitera des mutations induites par la mondialisation. Ce sera donc l'occasion de revenir plus longuement sur les effets engendrés par la révolution technologique et la mondialisation des activités économiques. La démarche consistera d'abord à étudier les effets de la mondialisation sur les théories classiques de l'État-nation. Seront ensuite discutées les conséquences de la mondialisation des activités économiques sur la forme de l'État. Ce sera le moment de traiter du passage de l'État-providentialiste (l'État social) à l'État-néolibéral (l'État entrepreneur) pour, ensuite, faire un retour sur la révolution technologique afin d'étudier plus amplement ces effets sur l'État-nation (sphère politique), mais aussi sur les identités et la citoyenneté (sphère culturelle). Cette section se terminera par une réflexion concernant les effets de la mondialisation sur l'exercice de la démocratie.

2.1) La mondialisation et l'État-nation

Selon Castells, l'État-nation subit les assauts de trois mondialisations : a) celle des activités économiques stratégiques ; b) celle des médias et de la communication électronique ; enfin, c) celle de la criminalité⁴. Ces mondialisations affectent la capacité de l'État à exercer un contrôle sur l'espace et le temps, capacité de contrôle qui se voit désormais contournée par les flux mondiaux des capitaux, des biens, des services, des technologies, des communications et des informations (Castells, p.295).

⁴ Nous laisserons volontairement de côté le troisième aspect énuméré, soit la mondialisation de la criminalité.

D'après Habermas, le processus de mondialisation vient «modifier une constellation historique qui s'était distinguée par le fait que l'État, la société et l'économie étaient en quelque sorte coextensifs à l'intérieur des mêmes frontières nationales» (Habermas, p.129). Cette mutation s'explique en grande partie par le passage du système international à une économie mondiale au sein de laquelle les acteurs étatiques ne sont plus les nœuds que lui avait précédemment imposé une structure de relations interétatiques ou internationales. Ce passage à un système économique transnational implique que désormais «[...] ce sont les États qui se trouvent enchâssés dans les marchés, plutôt que les économies nationales dans des frontières étatiques» (*idem*, p.129-130). Cet encastrement de l'État-nation au sein de l'économie mondiale tend à redéfinir la souveraineté de l'État. Habermas relève trois aspects contribuant à redéfinir la puissance de l'État national. Il s'agit (a) de la perte de sa capacité de contrôle, (b) des déficits de légitimation qui affectent de plus en plus les processus de décision, et (c) de l'incapacité croissante de l'État à assurer une régulation et une organisation créatrices de légitimité. Ces trois aspects seront brièvement abordés afin de mieux illustrer le propos d'Habermas⁵ :

a) La perte de capacité de contrôle de l'État-nation : «la perte d'autonomie signifie, entre autres, que compte tenu des moyens dont il dispose, aucun État isolé ne peut plus protéger ses citoyens contre les effets externes que produisent les décisions d'autres acteurs ou contre les réactions en chaîne suscitées par des processus trouvant leur origine à l'extérieur de ses frontières» (p.131).

b) Les déficits de légitimation : ceux-ci se font sentir «chaque fois que le cercle des personnes qui participent aux décisions démocratiques ne recoupe pas le cercle de ceux qui subissent les conséquences de ces décisions. [...] En intégrant l'État national à un réseau d'accords et de régimes transnationaux, on crée certes, dans certains domaines de la politique, des équivalents au niveau national. Mais en multipliant les sujets traités lors de ces négociations entre États, on multiplie aussi les décisions politiques qui ne font plus l'objet d'une formation démocratique

⁵ Nous prenons le temps de consacrer un long développement à ces aspects puisqu'il s'agit d'une conception partagée par l'ensemble des auteurs retenus.

de l'opinion et de la volonté, dont les arènes nationales sont aujourd'hui le seul ancrage» (p.132).

c) L'incapacité croissante de l'État à assurer une régulation et une organisation créatrices de légitimité : l'enjeu principal dans ce cas est la capacité d'intervention de l'État national, jusqu'ici mise à profit pour mener la politique sociale d'où il tirait sa légitimité, capacité qui se voit désormais réduite. En effet, «les gouvernements nationaux perdent la capacité de mettre à profit leurs ressources fiscales, de stimuler la croissance économique et d'assurer par ces moyens certaines bases essentielles de leur légitimité» (p.134). Dans la mesure où les bourses se chargent désormais d'évaluer les politiques nationales en matière d'économie, une politique qui s'efforce de réguler la demande a des effets contre-productifs au regard de l'économie nationale. L'État est confronté à un paradoxe : «du point de vue des budgets publics, il est d'autant plus nécessaire de prendre des mesures de stimulation de la croissance que de telles mesures sont désormais impossibles à prendre dans les frontières nationales» (*idem*).

Traitant de la mondialisation des échanges économiques, David Held affirme que les marchés ont acquis un tel pouvoir (unelected and unrepresentative economic power) qu'ils viennent contraindre le pouvoir des gouvernements élus. Pour ce dernier, le pouvoir accru des marchés «have the effect of making adjustment to the international economy (and above all, to global financial markets) a fixed point of orientation in economic policy, and of encouraging an acceptance of the *decision signals* of its leading agents and forces as one, if not the, standards of rational decision-making» (Held, p.22). Held rejoint ainsi Habermas lorsqu'il traite de la perte d'autonomie de l'État en matière de décisions économiques et Castells lorsque celui-ci affirme que le contrôle de l'État se voit contourner par les flux mondiaux des capitaux, des biens et des services. Ces auteurs s'entendent aussi sur l'idée que, dans un tel contexte, il est difficile de préserver le modèle de l'État-providence.

2.2) La mondialisation et l'État-providence

Dans la période de l'après-guerre se sont développés des «systèmes d'économie mixtes qui ont permis l'extension des droits civiques et, pour la première fois, la réalisation effective des droits sociaux» (Habermas, p.25). C'est

ainsi que selon Habermas, «on a réussi pour la première fois à domestiquer la forme économique hautement productive du capitalisme et à la mettre plus ou moins en accord avec l'idée normative qu'ont d'eux-mêmes les États à constitution démocratique» (*idem*). Habermas prétend que c'est au plus tard en 1989 que la fin de cette ère est arrivée. En effet, la fin du siècle a été «placée sous le signe d'un danger structurel menaçant l'État social qui avait apprivoisé le capitalisme et d'un néolibéralisme qui a bien peu d'égard pour la société» (*idem*). Il s'agit là d'une conception qu'ont en commun Habermas, Castells, Higgott, Falk et Florini.

Toujours selon Habermas, il y a une certaine ironie dans le fait que les sociétés développées sont confrontées au retour d'un problème qu'elles semblaient pourtant avoir résolu, problème qu'Habermas formule ainsi : «comment mettre efficacement à profit les fonctions d'allocation des ressources et de libre exploration des investissements rentables – fonctions propres aux marchés qui se régulent eux-mêmes – sans accepter une redistribution inégale et les faux frais sociaux incompatibles avec les conditions d'intégration propres aux sociétés libérales⁶ dotées d'une constitution démocratique ?» (p.28). L'État-providence s'avérait être une réponse à cette question. Toutefois, les pressions exercées par la mondialisation tendent à remettre en cause ce qu'Habermas nomme l'État social. Il ne s'agit toutefois pas de prétendre que nous assistons à la fin de l'État. C'est plutôt une forme particulière de l'État qui est mise à mal. En effet, «the state itself is not deemed to be at its end. It is the end of a particular state, the Keynesian welfare state [...]» (Higgott, p.5).

Les États mixtes occidentaux avaient acquis une marge de manœuvre en raison du fait qu'ils disposaient d'une partie considérable du produit intérieur brut. Ainsi, ils pouvaient opérer des transferts, allouer des aides et mettre en œuvre une politique efficace en matière d'infrastructure, d'emploi et de prestations

⁶ Dans une note de bas de page, Habermas précise que le terme *libéral*, tel qu'il l'emploie, «ne renvoie ni au libéralisme, ni aux partis libéraux, mais à la structure politique des sociétés démocratiques dans lesquelles le débat des citoyens n'est pas autoritairement limité» (p.28).

sociales (Habermas, p.28). En d'autres termes, «l'État régulateur pouvait, par des mesures de stimulation de la croissance d'un côté, par la politique sociale de l'autre, à la fois favoriser le dynamisme de l'économie et assurer l'intégration sociale» (*idem*). Habermas considère que la période actuelle se caractérise par une inversion de cette tendance : «le montant global des prestations sociales diminue, en même temps que l'accès aux systèmes de sécurité sociale devient plus difficile et que la pression exercée sur les chômeurs s'accroît» (*idem*).

Selon Habermas, la transformation et le démontage de l'État social sont les conséquences directes d'une politique économique orientée vers l'offre, visant à la fois à déréguler les marchés, à réduire les subventions et à améliorer les conditions de l'investissement. En effet, les transformations structurelles du système économique mondial ont limité le rayon d'action des acteurs de l'État-nation, «à tel point que la liberté qui leur reste ne suffit pas à assurer la compensation des effets secondaires, indésirables du point de vue social et politique, qu'engendre un marché devenu transnational» (p.31). Habermas soutient que deux options qui s'offraient à l'État-nation sont désormais exclues : 1 – le protectionnisme et 2 – le retour à une politique économique fondée sur la demande (*idem*).

Castells partage l'idée selon laquelle les difficultés de l'État à contrôler l'économie sont aggravées par la transnationalisation croissante de la production. Il soutient que les politiques sociales mises en place par l'État-providence sont affectées par une économie où les principaux marchés de capitaux, des biens et des services s'intègrent toujours davantage à l'échelle mondiale. Ainsi, «les États se trouvent de moins en moins capables d'assurer, sur leur territoire, la base productive qui engendre les revenus. [...] Il s'ensuit une nouvelle crise fiscale de l'État, qui traduit la contradiction toujours plus forte entre l'internationalisation de l'investissement, de la production et de la consommation, d'une part, et la base nationale des systèmes fiscaux, de l'autre» (Castells, p.298-299). Castells ajoute à cet effet que «l'interpénétration des

économies nationales et la dépendance des finances publiques à l'égard des marchés mondiaux et de l'emprunt extérieur ont créé les conditions d'une crise fiscale internationale de l'État-nation [...]» (p.304). Puisque les politiques monétaires sont désormais harmonisées au niveau supranational, il s'ensuit que chaque État-nation perd et continuera de perdre le contrôle d'éléments fondamentaux de sa politique économique (*Idem*, p.297). La marge de manœuvre des États en matière de politique économique s'est donc radicalement réduite, ce qui accroît les difficultés de l'État à remplir son mandat «providentialiste».

Ann M. Florini rejoint le point de vue d'Habermas et Castells : « the state has dominated collective action for the past several centuries because it has provided certain collective goods more effectively than other actors could» (Florini, p.23). Tout comme Habermas et Castells, elle soutient qu'il devient de plus en plus difficile de préserver le modèle étatique providentialiste : «[...] their capacity to gather the resources necessary to fulfill their functions is being undermined; and their freedom of action is increasingly constrained due to competition from others actors» (*Idem*). Florini croit même que les difficultés de l'État à percevoir les ressources nécessaires vont aller en s'accroissant : «as capital flows ever more freely around the world and as more and more commerce is conducted over the Internet, governments may find it difficult to collect many of the taxes that constitute their lifeblood» (Florini, p.24).

Dans un tel contexte, les programmes d'État en faveur de l'emploi échouent du fait qu'ils ont perdu leur efficacité dans le cadre national. Bref, le keynésianisme dans un seul pays ne fonctionne plus. Il semble au contraire plus judicieux de mener une politique d'adaptation des conditions nationales à la compétition internationale du fait que les gouvernements sont de moins en moins en mesure de contrôler le cycle de l'économie dans son ensemble (Habermas, p.73). En effet, «la dérégulation politique des marchés a mis fin à ce dispositif de fermeture politique réussie. Et c'est un nouveau processus d'ouverture qui, à

travers les marchés financiers, a une fois de plus transformé la division sociale du travail» (p.84). Cette situation entraîne la fin du compromis constitutif de l'État social et favorise la résurgence des crises qu'il avait permis de contenir (Habermas, p.29 ; Falk, p.164). Pour Habermas, la remise en question du compromis social engendre une désolidarisation qui à long-terme «détruira inévitablement [...] la culture politique libérale sans laquelle les sociétés à Constitution démocratique ne peuvent guère développer l'universalisme qui les caractérise» (p.29-30).

La mondialisation détruit donc une constellation historique grâce à laquelle le compromis qu'incarne l'État social avait pu se stabiliser temporairement. Cet État social est aujourd'hui menacé dans la mesure où une économie mondialisée échappe aux interventions d'un tel État régulateur. Bref, les divers auteurs abordés ici s'entendent sur le fait que, dans un tel contexte, il est difficile de préserver le modèle de l'État-providence.

2.3) État, médias et communication

Si l'État tend à perdre sa souveraineté en ce qui concerne ses prises de décisions au sein de la sphère économique, il perd de plus en plus sa capacité à réglementer et contrôler un autre champ décisif de son pouvoir : les médias et la communication. Castells identifie trois grands défis auxquels fait face l'État-nation dans ce domaine : 1 – la mondialisation et l'entrelacs des titres de propriété ; 2 - la souplesse et l'omniprésence de la technologie ; 3- l'autonomie et la diversité des médias (p.308). Ces facteurs ont pour conséquence que l'État tend à perdre «le contrôle de l'information et des loisirs, et à travers eux des idées et des représentations [...]», ce qui pour Castells «[...] a toujours été l'instrument privilégié du pouvoir d'État dans la société [...]» (*idem*).

Jusqu'au début des années 1980, «la plupart des chaînes de télévision du monde étaient contrôlées par l'État, et les radios et les journaux vivaient sous la contrainte potentielle de dures représailles du gouvernement». Castells affirme

que tout a changé en une décennie. Ce changement majeur découlerait en premier lieu de l'évolution technologique, laquelle a créé les vecteurs d'une puissance d'émission sans précédent (*idem*). La privatisation progressive des médias, jointe à la mondialisation de ceux-ci, a eu pour conséquence que l'État a plus de difficulté à exercer une régulation au sein de cette sphère. Il ne s'ensuit pas que les États n'ont plus la moindre prise sur les médias. Les gouvernements peuvent encore influencer les médias, mais ils ont perdu une bonne partie du pouvoir qu'ils avaient sur eux, sauf pour ceux qui sont sous le contrôle direct d'États autoritaires.

Selon Castells, l'autonomie politique croissante des médias utilisant des technologies de communication flexibles est une évolution aussi importante que la mondialisation des échanges économiques. Le contrôle de l'information a constitué, bien avant l'ère de l'information, la base du pouvoir de l'État. Toutefois, face au flux croissant d'informations transfrontalières, il devient plus difficile à l'État de contrôler les informations diffusées (p.312). Bref, «globalement, la mondialisation-localisation des médias et de la communication électronique aboutit à dénationaliser et à *désétatiser* l'information – deux évolutions indissociables pour l'instant» (p.313).

David Held affirme que cette perte de contrôle de l'État-nation n'est pas sans conséquence. En effet, «in this context, the capacity of national political leaders to sustain a national culture has become more complex and difficult» (Held, p.23). Held affirme, de plus, que «the determination of political community, and the nature of political identity within it, become less a territorial matter and more a matter of transaction, exchange and bargaining across a complex set of transnational networks» et d'ajouter que les «citizens' values and judgements are now formed in a complex web of national, international and global cultural exchange» (*idem*). Habermas rejoint Castells et Held lorsqu'il prétend que «[...] la masse concentrée se transforme pour devenir le public dispersé des médias de masse» (Habermas, p.15). Bref, ces trois auteurs partagent l'idée qu'au sein

de la société en réseau, l'État-nation tend à perdre le monopole des idées et des représentations, ce qui affecte la cohésion sociale, propos de la prochaine sous-section.

2.4) Identités et citoyenneté

Selon Manuel Castells, «deux forces contraires sont en lutte pour remodeler notre monde et nos vies : la mondialisation et l'identité» (Castells, p.11). Ce dernier soutient que parallèlement à la révolution technologique, la mutation du capitalisme et la disparition de l'étatisme, est advenu un autre phénomène : «de puissantes manifestations d'identités collectives sont venues défier la mondialisation et le cosmopolitisme, au nom de la singularité culturelle et du contrôle des individus sur leur vie et leur environnement» (*idem*). Pris entre ces deux dynamiques opposées (mondialisation et identité), l'État-nation se voit remis en cause et entraîne dans sa crise l'idée de démocratie politique, indissociable, par sa conception même, de la construction historique de l'État national souverain représentatif (*idem*). Bref, selon Castells, l'étude comparative des données sur la décentralisation politique paraît confirmer la formule populaire : «à l'ère de l'information, les États nationaux sont trop petits pour manier les forces mondiales, mais trop grand pour gérer la vie des individus» (p.330). La double dynamique évoquée (mondialisation versus identité) participe à la remise en cause de ce que qu'Habermas nomme une «constellation historique» où l'État, la société et l'économie étaient en quelque sorte coextensifs à l'intérieur des mêmes frontières nationales : »la mondialisation oblige pour ainsi dire l'État national à s'ouvrir à la diversité des formes de vie culturelle, étrangères ou simplement nouvelles» (Habermas, p.83).

La plupart des États-nations modernes ont été bâtis sur la négation des identités historiques et culturelles de leurs composantes, au profit de celle qui convenait le mieux aux intérêts des groupes sociaux dominants, initiateurs de l'État (Castells). «C'est l'État, et non la nation (définie soit par la culture, soit par le territoire, soit par les deux), qui a créé l'État-nation à l'époque moderne. Une

fois la nation fondée, sous le contrôle territorial d'un État précis, l'histoire vécue en commun a établi entre ses membres des liens sociaux et culturels, ainsi que des intérêts économiques et politiques. Mais l'inégale représentation des milieux sociaux, des cultures et des territoires au sein de l'État-nation a fait pencher les institutions nationales dans le sens des intérêts des élites qui les ont conçues et de leur système d'alliances, ce qui a créé les conditions de crises politiques lorsque les identités subordonnées – enracinées par l'histoire ou ressuscitées pas l'idéologie – se sont montrées capables de se mobiliser pour obtenir la renégociation du pacte national historique» (p.326).

Chez Manuel Castells, l'identité est la source du sens et de l'expérience individuelle (p.16). Castells définit de la manière suivante la notion d'identité : «j'appelle identité (quand le terme s'applique aux acteurs sociaux) le processus de construction de sens à partir d'attributs culturels, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels, qui reçoit priorité sur toutes les autres sources» (p.17). Dans cette perspective, un même individu peut avoir plusieurs identités. Mais cette pluralité d'identités engendre des tensions et des contradictions, tant dans l'image que l'individu se fait de lui-même que dans son action au sein de la société.

Castells ne manque pas de mentionner que d'un point de vue sociologique, toutes les identités sont construites. À partir de qui, par qui et pourquoi ? «L'élaboration d'une identité emprunte ses matériaux à l'histoire, à la géographie, à la biologie, aux structures de production et de reproduction, à la mémoire collective et aux fantasmes personnels, aux appareils de pouvoir et aux révélations religieuses» (p.18). Les acteurs transforment et redéfinissent toutefois ces matériaux et leur sens en fonction de déterminations sociales et de projets culturels qui s'enracinent dans leurs structures sociales et dans leur cadre d'espace-temps.

Au sein de la société en réseau, il devient plus difficile à l'État d'exercer un contrôle sur les représentations sociales à la base des identités individuelles, ce qui favorise la fragmentation identitaire. Citant Giddens, Castells avance que «plus la tradition perd de son emprise, et plus la vie quotidienne se recompose en termes d'interactions dialectiques du local et du mondial, plus les individus sont forcés de négocier des choix et style de vie parmi toute une série d'options [...]» (p.21). Bref, au sein de la société en réseau, le *moi* devient de plus en plus un projet réfléchi. Florini adopte aussi ce point de vue : «people are part of a large and growing number of systems and collectivities, each of which may recognise, or require, a different identity from the same individual» (Florini, p18).

Si Castells traite des identités, Habermas parle de sociétés multiculturelles. Ce dernier soutient que toutes les nations européennes sont en train de devenir des sociétés multiculturelles, ce qui représente un défi pour les États-nation classiques. Florini formule ainsi le problème : «all states face increased competition for peoples loyalties, as information technology connects people across borders, uniting dispersed identities and interest» (Florini, p.24). Habermas partage en quelque sorte cette position lorsqu'il pose que l'un des plus grands défis est celui de l'intégration des individus à une culture politique commune. L'État-nation n'ayant plus le monopole des idées et des représentations, se pose alors le problème d'une culture commune au fondement d'une communauté politique (Castells, Held), problème esquissé précédemment. Selon Habermas, les procédures démocratiques peuvent toutefois combler les lacunes de l'intégration sociale et engendrer une culture politique commune et, ce, dans la mesure où la formation de l'opinion et de la volonté, publique et discursive, rend possible une «entente politique raisonnable» y compris entre individus qui sont des étrangers les uns pour les autres. Mais, ajoute-t-il, «d'un autre côté, la création d'une *citoyenneté multiculturelle* requiert des politiques et des réglementations qui ébranlent la base nationale de la solidarité entre citoyens [...]. Dans les sociétés multiculturelles, une *politique de la reconnaissance* devient nécessaire parce que l'identité de chaque citoyen est

liée à des identités collectives et doit se stabiliser à l'intérieur d'un réseau de relations de reconnaissance réciproque» (p.66-67). Alors, dans la mesure où ce processus de dissociation de la culture politique par rapport à la culture majoritaire est effectivement mis en œuvre, la solidarité des citoyens doit se fonder, selon Habermas, sur la base plus abstraite d'un «patriotisme constitutionnel» (p.68) ainsi que sur les principes de la souveraineté populaire et des droits de l'Homme, «ce qui constitue en dernière instance le médium dans lequel se développe une solidarité abstraite, engendrée sous forme juridique et reproduite au moyen de la participation politique» (p.71).

En ce qui a trait à la problématique de la citoyenneté, cette citation de Castells résume bien le problème : «l'effacement des frontières de l'État-nation brouille la définition de la citoyenneté. L'absence d'un siège du pouvoir clairement identifiable dilue le contrôle social et diffuse les contestations politiques. La montée du communautarisme sous ses diverses formes affaiblit le principe d'unité de l'espace politique, base de la démocratie. L'inaptitude croissante de l'État à contrôler les flux de capitaux et à assurer la sécurité sociale amoindrit son importance aux yeux du citoyen moyen» (Castells, p.374). Chez Habermas, ce problème peut toutefois être surmonté. En effet, c'est la force de l'État à constitution démocratique d'être à même de combler les lacunes de l'intégration sociale par le moyen de la participation politique de ses citoyens (Habermas, p.70). Mais pour cela, il faut «[...] rompre la symbiose que l'État constitutionnel a formé avec la nation en tant que communauté d'origine, cela afin que la solidarité citoyenne puisse se régénérer au niveau plus abstrait d'un universalisme sensible aux différences» (p.83).

2.5) La question de la démocratie

Toutes les considérations émises (les effets induits par la mondialisation) dans les sections précédentes ne sont pas sans effets sur nos conceptions de la démocratie. Cette sous-section sera l'occasion d'aborder les effets de la mondialisation sur la démocratie. Cet aspect sera cependant abordé très

brièvement du fait que cette question a déjà été implicitement discutée lors des développements précédents.

Habermas, résume le problème lié à la question de la démocratie par cette citation empruntée à Anthony McGrew : «Si la souveraineté de l'État n'est plus conçue comme indivisible, mais partagée avec des acteurs internationaux ; si les États n'ont plus le contrôle de leurs propres territoires ; et si les frontières territoriales et politiques sont de plus en plus perméable, les principes centraux de la démocratie libérale – l'autonomie politique, le *demos*, la condition du *commun accord*, la représentation et la souveraineté populaire – deviennent incontestablement problématique»⁷ (Habermas, p.47). L'un des problèmes avancés par Habermas est la dépolitisation de l'espace public. En effet, si la mondialisation réduit la politique nationale à une gestion plus ou moins intelligente face aux forces dépassant l'État-nation, la mondialisation retire aux confrontations politique ce qui leur reste de substance (p.47).

De son côté, David Held ne manque pas de rappeler que le développement de la démocratie libérale a pris place dans un espace particulier : l'État-nation, lequel implique un espace bien délimité (Held, p.18). De plus, Held ajoute : «National communities, and theories of national communities, were based on the presupposition that political communities could, in principle, control their destinies and citizens could come to identify sufficiently with each other such that they might think and act together with a view of what was best for all of them; that is, with a view of the common good» (*Idem*). Held prétend que cette conception est désormais inappropriée. Habermas va dans le même sens lorsqu'il signale que l'interdépendance accrue au sein de la société mondiale remet en cause la prémisse selon laquelle la politique nationale peut encore s'identifier au niveau territorial des frontières étatiques, autrement dit au destin effectif de la société nationale (Habermas, p.60). De plus, Habermas pose que

⁷ McGrew, Anthony, «Globalization and Territorial Democracy», in *The transformation on Democracy ?*, Cambridge, Polity Press, 1997, p.12

l'interdépendance accrue a pour effet que les États qui prennent des décisions réputées légitimes sont toujours plus rarement identifiables. En effet, «comme l'État national doit prendre des décisions sur une base territoriale, les intéressés et les concernés sont toujours plus rarement réductibles les uns aux autres dans la société mondiale, dans laquelle tous dépendent les uns des autres» (p.61). La mondialisation remet donc en question l'idée selon laquelle une société démocratique puisse agir de manière réflexive sur elle-même (p.46-47).

Les États «are enmeshed and entrenched in complex structures of overlapping forces, relations and movements» (Held, p.26). Held résume en quatre points les changements caractérisant les relations entre la mondialisation et les États démocratiques. Se pose d'abord le problème selon lequel le pouvoir de l'État est désormais partagé entre diverses forces et instances au niveau national, régional et international. Deuxièmement, l'idée d'une communauté politique souveraine (self-determining collectivity) «can no longer meaningfully be located within the boundaries of a single nation-state alone» (*idem*). Certes, le système des communautés politiques nationales persiste toujours, «but it is articulated and re-articulated with complex economic, organizational, administrative, legal and cultural processes and structures which limit and check its efficacy». Par conséquent, c'est le système démocratique de prise de décisions des États-nation qui est ainsi contourné. Troisièmement, cet arrimage structurel des instances de décisions – régionale, nationale et mondiale – pose le problème suivant : «there are significant areas and regions marked by criss-crossing loyalties, conflicting interpretations of rights and duties, interconnected legal and authority structures etc., which displace notions of sovereignty as an illimitable, indivisible and exclusive form of public power». Finalement, les trois premières considérations posent le problème des frontières, problème soulevé par l'enchevêtrement des communautés de destins. En effet, les trajectoires des nations sont de plus en plus entrecroisées, d'où le problème des frontières que soulève Held : «overlapping spheres of influence, interference and interest create

fundamental problems at the centre of democratic thought, problems which ultimately concern the very basis of democratic authority» (Held, p.26-27).

3) Déploiement d'un nouvel espace délibératif

Cette problématique a précédemment été indirectement discutée sous plusieurs aspects. En effet, les propos tenus jusqu'ici font implicitement apparaître que l'État-nation n'est désormais plus le seul lieu de délibération démocratique du pouvoir. En faisant «éclater» les frontières nationales, la mondialisation a eu pour effet d'élargir l'espace délibératif. Celui-ci ne se limite plus au seul cadre national, ce qui contribue à déstabiliser le rapport instauré au cours de la modernité politique entre citoyenneté et démocratie dans le cadre de l'État-nation. La relation entre citoyenneté et nationalité n'est donc plus aussi évidente. De plus, la superposition et l'arrimage structurel des régulations mondiales, régionales et locales aux régulations nationales, contribuent à une redéfinition de la souveraineté tout comme du rôle de l'État national. C'est cette multiplication des acteurs qui sera abordée dans les prochaines lignes.

3.1) Multiplication des instances de gouvernance

La période de l'après-guerre froide se caractérise par le développement accru de l'interdépendance multilatérale entre États-nations en tant que moyen de pallier la perte progressive de la souveraineté étatique. Castells identifie trois facteurs ayant favorisé l'évolution de ce nouveau système de pouvoir :

- 1 – «la dissolution ou le relâchement des blocs militaires construits autour des deux superpuissances»
- 2 – «le prodigieux impact des technologies nouvelles sur l'art de la guerre»
- 3 – «enfin la compréhension par les sociétés, grâce aux progrès du savoir et de l'information, de la nature mondiale des grands problèmes de l'humanité, la sécurité environnementale par exemple» (Castells, p.316).

Selon Castells, le nouveau système de pouvoir (multilatéral) qui se met progressivement en place suite à l'après-guerre et qui devient davantage

omniprésent suite à la guerre froide se caractérise par la pluralité des sources d'autorités et de pouvoir, l'État-nation n'étant qu'une de ces sources (p.366). Désormais, l'État-nation n'occupe plus la place centrale au royaume de «souveraineté partagée» qu'est devenue aujourd'hui la scène politique mondiale. En effet, l'État-nation est toujours davantage exposé à la concurrence d'autres sources de pouvoir : «réseaux de capitaux, de la production, de la communication, du crime, des institutions internationales, des appareils militaires supranationaux, des organisations non gouvernementales, des religions transnationales et des mouvements d'opinion. Et au-dessous de l'État, il y a les communautés, les tribus, les territoires locaux, les sectes, les gangs. Donc, les États-nations existent toujours, et ils continueront à exister dans l'avenir prévisible, mais ils sont et seront de plus en plus *des nœuds dans un réseau plus large du pouvoir*. Ils se verront souvent confrontés à d'autres flux de pouvoir au sein du réseau qui contrediront directement l'exercice de leur autorité» (p.367).

Plusieurs des problèmes auxquelles font face les États-nations ne peuvent être résolus par l'action d'acteurs isolés⁸, ce qui explique en grande partie le recours au multilatéralisme : «il n'est plus guère possible de réaliser des réformes ambitieuses à l'intérieur des frontières d'un seul pays. Elles ne peuvent être mises en œuvre que grâce à la coordination, au moyen d'accords et de procédures devant être adoptés à un niveau supranational» (Habermas, p.91). Florini ne dit pas autre chose lorsqu'elle affirme que «[...] many of the most pressing collective action problems cannot be resolved by individual states acting alone» (Florini, p.15). En ce qui concerne, par exemple, la gestion mondiale de l'environnement sur la planète, les États-nations sont, selon Castells, aux limites de leur légitimité, et en définitive, de leur pouvoir du fait qu'ils n'ont pas les moyens d'apporter des solutions en agissant de manière isolée (p.320). C'est par la voie du multilatéralisme que les États tentent de surmonter leur impuissance.

⁸ Castells donne en exemple le réchauffement de la planète, la disparition de la couche d'ozone, la déforestation mondiale, la pollution des réserves d'eau, l'appauvrissement de la vie dans les océans.

Toutefois, le multilatéralisme semble offrir des possibilités limitées : «s'il en est ainsi, affirme Castells, ce n'est pas nécessairement parce que les gouvernements sont ignorants ou de mauvaise foi, mais parce que chaque État-nation continue à agir dans son propre intérêt, ou ceux des milieux sociaux qui lui tiennent plus à cœur. Dans ces conditions, le multilatéralisme devient un forum de discussion et un lieu de négociation, non un outil pour exercer une responsabilité collective» (p.321).

Prenant l'exemple de la construction de l'État fédéral européen, Castells émet l'hypothèse que, loin d'entrer dans l'ère de la supranationalité et du gouvernement mondial, la période actuelle se caractérise en réalité par l'émergence de super-État-nation. En effet, Castells affirme que la plupart des analyses de cette dynamique d'internationalisation des politiques des États semblent mettre en doute la possibilité réelle d'un gouvernement mondial au sens de pouvoir souverain totalement unifié. De l'avis de Castells, le gouvernement mondial est plutôt conçu comme une convergence négociée des intérêts et des politiques des gouvernements nationaux (p.323). Il résume ainsi le problème : «nous assistons simultanément à deux phénomènes : le partage irréversible de la souveraineté dans la gestion des grands problèmes en matière d'économie, d'environnement et de sécurité, et le retranchement défensif des États-nations en tant que composantes de base de cet entrelacs d'institutions politiques». Selon Castells, le résultat de cette dynamique est l'érosion systémique de la puissance des États en échange de leur persistance.

Tout comme Castells, Habermas considère que la perte d'efficacité de l'État-nation explique pourquoi l'attention se porte désormais sur la création d'institutions supranationales. D'après Habermas, les regroupements politiques de type supranational tentent de remplir les conditions nécessaires afin que le politique soit à la hauteur des forces de l'économie mondialisée. Il précise toutefois que ces regroupements ne sont pas une tentative de substituer l'adaptation au système économique transnational, mais plutôt une tentative

d'influer sur les conditions générales qui les définissent (p.33-34). Face à l'inefficacité des États-nations, «une solution de rechange s'impose à l'esprit *in abstracto*, pour ainsi dire en théorie : il s'agirait du transfert de fonctions jusqu'ici remplies par l'État social dans le cadre national vers des instances supranationales» (p.34). Toutefois, selon ce dernier, il manque actuellement au niveau supranational un mode de coordination politique susceptible de canaliser les échanges transnationaux de façon à les obliger à prendre en considération certains critères sociaux (*idem*).

Habermas est plutôt critique envers les instances supranationales. Selon ce dernier, fait défaut au niveau supranational une procédure démocratique, c'est-à-dire une pratique commune de formation de l'opinion et de la volonté. «Manifestement, cette condition nécessaire à la légitimation de la démocratie postnationale n'est pas remplie aujourd'hui» (p.106). Prenant l'ONU en exemple, Habermas note qu'elle n'a pas la légitimité nécessaire. En effet, «elle n'a pas la qualité d'une communauté de citoyen du monde susceptible de légitimer, et par là de rendre exigibles des décisions politiques prises sur la base d'une formation démocratique de l'opinion et de la volonté» (p.114). Bref, selon Habermas, fait défaut à la communauté des citoyens du monde une conception ethico-politique : «si les citoyens du monde s'organisaient néanmoins au niveau mondial et allaient jusqu'à instituer une représentation démocratiquement élue, ils ne pourraient pas tirer leur cohésion normative de la conception ethico-politique qu'ils ont de leur identité, et donc d'autres traditions et valeurs, mais seulement d'une conception d'ordre juridico-moral relative à cette même identité» (p.117). Ce n'est donc pas un hasard si, selon ce dernier, seul les droits de l'Homme, autrement dit des normes juridiques dont le contenu est exclusivement moral, constituent le cadre normatif de la communauté cosmopolitique. Ce qui manque à la culture politique mondiale, c'est la dimension commune, d'ordre ethico-politique, qui serait nécessaire à la formation équivalente d'une communauté et d'une identité à l'échelle de la planète.

Fait essentiel, il n'y pas actuellement de véritable procédure démocratique visant à légitimer les instances supranationales (Habermas). Il manque ainsi une participation citoyenne au sein de instances décisionnelles, laquelle est nécessaire afin de fonder légitimement le pouvoir des lieux de décisions. Les «régimes» que l'on a vu naître au niveau régional, international et mondial tentent de compenser au moins partiellement la perte de la capacité d'action nationale dans certains domaines fonctionnels (*idem*). Toutefois, dans ce passage du «niveau national au niveau supranational, de tels changements de compétence font brutalement apparaître des *déficits de légitimité*», c'est-à-dire qu'ils ne disposent pas d'une légitimation qui satisfasse, ne serait-ce qu'approximativement, aux exigences des procédures institutionnalisées au niveau de l'État national (p.62-63). C'est le point de vue que partage aussi Held : «in the liberal democracies, consent to government and legitimacy for governmental action are dependent upon electoral politics and the ballot box. Yet, the notion that consent legitimates government, and that the ballot box is the appropriate mechanism whereby the citizen body as a whole periodically confers authority on government to enact the law and regulate economic and social life, become problematic soon as the nature of a 'relevant community' is contested» (Held, p.27). Ce mécanisme de légitimation fait défaut au niveau supranational.

De l'avis d'Habermas, il est possible de construire un processus d'apprentissage allant au-delà de l'État-nation et produisant son prolongement : «la démocratie est elle-même une forme d'intégration politique partagée par tous les citoyens. Mais si l'on songe au fait que, au sein des États européens du XIXe siècle, la conscience nationale et la solidarité des citoyens n'ont été *engendrées* que progressivement, à travers une certaine façon d'écrire l'histoire, propre à chaque nation, la communication de masse et le service militaire obligatoire, alors le défaitisme n'est guerre de mise [...] on ne voit pas pourquoi un processus d'apprentissage ne se prolongerait pas au-delà de frontières nationales» (p.147).

Toutefois, il semble clair à Habermas que l'intégration sociale dans un tout dépassant l'État-nation ne peut être la conséquence directe des interdépendances économiques. En effet, l'interdépendance économique accrue ne suffit pas à créer «le substrat culturel d'une confiance transnationale réciproque» (p.109). «Sans un ensemble de projets convergents visant à créer une culture politique commune, les motivations normatives nécessaires pour mettre en œuvre ces différents processus à partir des centres nationaux feront défaut» (p.110).

Chez Habermas, ce n'est que sous la pression de citoyens ayant développé une conscience et une solidarité cosmopolitique qu'il sera possible de changer l'idée qu'ont d'eux-mêmes les acteurs capables d'agir à l'échelle de la planète. En effet, «il ne faut pas attendre que les élites gouvernantes opèrent un tel changement de perspective, qui consiste à passer des *relations internationales* à la mise en place d'une politique intérieure à l'échelle de la planète; il faut plutôt que les populations elles-mêmes, dans leur propre intérêt bien compris, encouragent ce changement» (*idem*). Il est donc nécessaire, selon Habermas, que se produise une réforme préalable des orientations axiologiques de la population afin que des innovations institutionnelles se produisent en faveur de l'intérêt général. Pour ce dernier, les membres actifs de la société civile, c'est-à-dire les mouvements sociaux et les organisations non-gouvernementales, qui ignorent les frontières nationales, doivent être ceux qui sont les porteurs du projet de bien commun et d'une solidarité cosmopolitique (p.39).

Castells abonde dans le même sens qu'Habermas. Pour le premier, l'incapacité croissante des États à avoir prise sur les problèmes mondiaux qui touchent l'opinion publique conduit les sociétés civiles à assumer elles-mêmes les responsabilités citoyennes mondiales. C'est ainsi qu'une multitude d'organisation non-gouvernementale⁹ constituent désormais une force majeure sur la scène internationale : «elles mobilisent souvent un soutien financier plus

⁹ Castells cite en exemple Amnesty International, Greenpeace, Médecins sans frontières et Oxfam.

important, se révèlent plus efficaces et jouissent d'une plus grande légitimité que les campagnes internationales parrainées par les États» (Castells, p.324).

3.2) Société civile globale

Selon Castells, les mouvements de résistance issus de la société civile émergent en réaction à l'impuissance des dominants. Ces mouvements de résistances proposent des «projets alternatifs qui défient la logique inhérente au *nouvel ordre mondial*, de plus en plus ressenti comme un désordre par les êtres humains de partout» (Castells, p.90). Suite à une étude menée sur divers mouvements sociaux¹⁰, Castells en vient à la conclusion que ceux-ci coïncident tous sur l'identification de l'adversaire : «le nouvel ordre mondial». «À cet ennemi, chacun de ses mouvements oppose un principe d'identité spécifique, qui reflète les différences radicales entre les trois sociétés dont ils sont issus» (p.132). «Chacune de ces identités se fondent sur la spécificité culturelle et le désir de contrôler son destin, et sont opposées à l'adversaire mondial au nom d'un objectif sociétal plus élevé, qui dans les trois cas, conduit à fusionner l'identité spécifique des intéressés et le bien-être de toute la société [...]» (p.133).

Richard Falk soutient une position semblable à celle de Castells. En effet, pour Falk, les mouvements de contestations en provenance de la «société civile globale» sont une réponse à certaines tendances de la mondialisation perçues totalement ou, du moins en partie, comme étant néfastes : «At present, most of the global provocation is associated directly or indirectly with market forces and the discipline of regional and global capital» (Falk, p.163). Falk établit d'ailleurs une distinction entre «globalization-from-above» et «globalization-from-below», le premier étant les «forces du marché global» et l'autre étant en quelque sorte la sphère sociale transnationale, laquelle fait valoir les effets négatifs de la

¹⁰ Le mouvement zapatiste, la milice américaine et le mouvement patriote ainsi que la secte Aum Shinrikyo au Japon.

mondialisation économique et promeut une plus grande justice sociale (*idem*). L'objectif des «globalization-from-below» est, selon Falk, «to challenge and transform the negative features of globalization-from-above, both by providing alternative ideological and political space to that currently occupied by market-oriented and statist outlooks and by offering resistances to the excesses and distortions that can be properly attributed to economic and cultural globalization in its current phase» (p.164). Notons au passage que tout comme l'on fait Habermas, Castells et Florini, Richard Falk soutient que l'émergence d'une société civile globale a été favorisée par des circonstances historiques particulières. En effet, Falk établit un lien entre la fin de la guerre froide, l'abandon des politiques keynésiennes, l'érosion du compromis social constitutif du «welfare state» et la montée en force de l'idéologie néolibérale.

Il y a un consensus concernant l'importance de la révolution technologique. Pour les divers auteurs, il s'agit là d'un élément ayant favorisé l'émergence de mouvements sociaux luttant au niveau mondial. Suivant Castells, «les nouvelles technologies de communications apparaissent fondamentales pour l'existence même de ces mouvements : elles sont, en fait, leur infrastructure organisationnelle» (Castells, p.134). Pour Florini : «the most important driver of change in the nature of groups able to carry out collective action flows from the information revolution» (Florini, p.19). Ces nouveaux acteurs régionaux et transnationaux sont, selon Held, «the 'new' voices of an emergent 'transnational civil society' [...]» (Held, p. 29). Toujours selon Held, cette société civile transnationale émergente tend à créer une nouvelle forme de vie publique et une nouvelle manière de débattre des questions régionales et mondiales : «the point in the direction of establishing new modes of holding transnational power systems to account – that is, they help open up the possibility of what I call 'cosmopolitan democracy'. If this possibility is to be consolidated, each citizen of a state must learn to become a cosmopolitan citizen – a person capable of mediating between national traditions, communities and alternative forms of life»

(*idem*), ce qui n'est pas sans rappeler le point de vue d'Habermas évoqué précédemment.

Les mouvements de contestations en provenance de la *société civile globale* peuvent être décrit, selon Higgott, «as a contest between the old multilateralism, constituted by the interaction of states, and a new multilateralism, which attempts to reconstitute civil societies and political authorities on a global scale, building a system of global governance from the bottom up. [...] GSMs (Global Social Movements) attempt to alter the prevailing assumptions of this order and thereby change policy outcomes. They push for transparency and demand democratic accountability at the international level» (Higgott, p.4).

Ressort de ces propos l'idée selon laquelle la société civile tente de faire contrepoids au modèle néolibéral dominant. Selon les auteurs abordés, les mouvements contestataires tenteraient d'infléchir ce modèle dans le sens d'une plus grande justice sociale. Toutefois, il y a lieu d'être critique envers la «société civile globale». C'est entre autres le cas de Falk qui soutient que fait défaut à la société civile globale une idéologie, un cadre théorique, un langage et un programme qui soient suffisamment cohérents et partagés. Selon Falk, cette position commune s'avère nécessaire afin d'être en mesure d'offrir une véritable alternative à l'idéologie néolibérale, ce qui n'est actuellement pas le cas.

L'émergence d'une société civile globale est un phénomène relativement récent. Cette dernière souffre actuellement d'un manque d'unité et de cohérence afin de jouir d'un poids politique accru. Ce compte rendu de lecture se terminera par la proposition d'Habermas afin de pallier ce problème. Parlant du cas européen, Habermas fait remarquer qu'afin de fonder une véritable communauté politique, il est nécessaire qu'il y ait des débats synchronisés «dans des espaces publics nationaux formant réseau dans toute l'Europe, de telle façon que l'on

parle des mêmes thèmes aux mêmes moment ; c'est ce qui permettra à une société européenne de citoyens de se former à travers des groupements d'intérêts, des organisations non étatiques, des initiatives civiques, etc. De leur côté, les médias de masse transnationaux ne pourront créer un contexte de communication polyglotte que dans la mesure où les systèmes éducatifs nationaux s'efforceront d'instaurer une base commune de langues étrangères. C'est alors que les héritiers d'une histoire européenne commune, partant de leurs centres nationaux dispersés, partageront petit à petit une culture politique commune» (Habermas, p.148). Il reste donc beaucoup de chemin à parcourir...

Conclusion générale

Au terme de cette synthèse, il paraît utile de rappeler les idées essentielles des ouvrages étudiés. Ce compte rendu de lecture a permis de démontrer que la mondialisation des échanges économiques et des communications a conduit à une révision des conceptions classiques de l'État-nation. Celui-ci est désormais enchevêtré au sein de réseaux de pouvoirs complexes, ce qui affecte l'autonomie, la souveraineté et la légitimité de l'État. La mondialisation a notamment eu des effets sur la forme de l'État. En effet, il y a un consensus parmi les auteurs selon lequel la mondialisation à saveur néolibérale a favorisé le passage de l'État social (l'État-providence) à l'État entrepreneur (l'État-néolibéral). Elle a, de plus, suscité la remise en cause des conceptions classiques de l'identité et de la citoyenneté. L'État-nation étant arrimé aux cadres locaux, régionaux et internationaux, le cadre national n'est désormais plus le référent exclusif. Fait cependant défaut une délibération citoyenne au sein des instances régionales et supranationales, ce qui pose le problème du déficit de légitimité de ces lieux de pouvoir.

La dernière section a ensuite mis en lumière l'idée selon laquelle la «société civile globale» émerge en réaction à l'emprise croissante du capital sur la vie des individus. D'après les auteurs abordés, l'objectif principal de cette «société civile globale» est d'exercer des pressions au niveau supranational de

manière à favoriser une plus grande justice sociale au niveau mondial. Toutefois, pour l'instant la «société civile transnationale» ne forme pas une véritable communauté politique. Pour ce, de profonds changements axiologiques, mais aussi institutionnels, sont préalablement nécessaires afin qu'il soit possible d'instituer une politique intérieure à l'échelle de la planète.

Bibliographie

CASTELLS, Manuel, *Le pouvoir de l'identité : L'ère de l'information*, Paris, Fayard, 1999, 540 pages.

FALK, Richard, «Global civil society and the democratic prospect», in Holden, Barry, *Global Democracy : key debates*, New-York, Routledge, 2000, pp. 162-178

FLORINI, Ann M., «Who does what? Collective action and the changing nature of authority», in Higgott, Richard A., *Non-State Actors and Authority in the Global System*, New-York, Routledge, 2000, p. 15-31

HABERMAS, Jürgen, *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, 156 pages.

HELD, David, «The changing contours of political community», in Holden, Barry, *Global Democracy : key debates*, New-York, Routledge, 2000, pp. 17-31

HIGGOTT, Richard A., «Globalisation and non-state actors», in Higgott, Richard, *Non-State Actors and Authority in the Global System*, New-York, Routledge, 2000, p. 1-13